



FNCTA CD 34



LES ESTIVALES DE CASTRIES

REGLEMENT

Art.1 : Présentation

"Les Estivales de Castries" est un événement organisé par le CD34 de la FNCTA en partenariat avec la Mairie de Castries. Cet événement est ouvert aux troupes amateur de l'Hérault affiliées à la FNCTA au moment de leur sélection par le CD34 et à la date de la représentation.

Art.2 : Dates et lieux

Les représentations auront lieu à 21h45, le vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 juillet 2019. Les représentations se dérouleront dans la cour d'honneur du château de Castries -34160 Castries. La troupe aura accès à la scène, le jour de la représentation, à partir de 16h00. La date de représentation sera la date qui sera proposée à la Troupe par le CD34 et qui sera indiquée sur le dossier de participation.

Art.3 : Critères de sélection

Pour être sélectionnées les troupes doivent remplir les conditions suivantes:

- Présenter un spectacle abouti, ayant joué plusieurs fois.
- Présenter un spectacle supportant le plein air.
- Etre disponibles en juillet (19, 20 et 21 juillet 2019).
- Ne pas avoir joué ce spectacle à Castries en Novembre 2018.
- S'engager à participer aux jours de montage et de démontage.
- Etre adhérentes à la FNCTA au moment de la sélection et à la date de la représentation.
- Avoir l'autorisation SACD.

Art.4 : Obligation des troupes retenues

Les troupes s'engagent à respecter les temps « définis par elles lors de l'inscription » pour le montage, la durée du spectacle et le démontage. Elles s'engagent également à respecter les horaires « définis par l'organisation » (Arrivée sur place, montage, spectacle, démontage). Ceux-ci leur seront communiqués lors de la confirmation de leur participation.

Art.5: Conditions d'accueil

Les troupes seront reçues dans les conditions suivantes :

- Les droits d'auteurs SACD seront déclarés par la troupe, au plus tard la veille de la représentation, avec paiement en ligne. Le CD34 remboursera à la troupe le montant des droits d'auteur sur présentation de la facture acquittée. (79.13€ maxi)
- Il est prévu un défraiement de **500€** pour les troupes lors de cet événement.
- Un repas est prévu pour la troupe par le CD34, à 19h30, le soir de la représentation .



FNCTA - CD34

LES ESTIVALES DE CASTRIES



Art.6 : Dossier de participation

Le dossier de participation sera rempli en ligne sur le site <https://theatre34.fr/> en étant connectés avec le compte Troupe, suivant le formulaire proposé et sur invitation du CD34.
Les dossiers incomplets pourront ne pas être retenus.

Ce dossier devra être constitué des éléments suivants:

- Nom, prénom et n° FNCTA des comédiens (**Tous les comédiens sur scène devront être affiliés**)
- Nom, prénom et N° FNCTA du technicien et du metteur en scène. (**facultatif mais recommandé**)
- Titre, auteur et résumé de la pièce proposée.
- Durée de la pièce , temps de montage et de démontage. (**En minutes Ex. pour 1h15 -> 75**)
- N° de l'autorisation SACD.
- Confirmation de la date proposée par le CD34 (Dans la case "vos impossibilités")
- Affiche, photo , plan feu . (**les 3 sont impératifs**) **obligatoirement** au format **JPG** ou **PNG**.

Art.7 : Equipements techniques

L'équipement technique pour cet événement est assez complet et tiendra compte des plans feu de chaque troupe. La conduite son et lumière sera assurée, comme pour tous les autres événements du CD34, par 1 ou 2 membres de la troupe. Le régisseur professionnel de la manifestation fera le réglage des lumières en présence du ou des techniciens de la troupe, la veille de la représentation, après la représentation et le démontage de la troupe du jour (vers minuit). Pour la troupe qui joue le vendredi 19 juillet, le réglage se fera le 17 juillet, après le concert de Radio France (vers minuit).

Art.8 : Documents à fournir en cas de sélection

- Attestation de l'autorisation de la SACD.
- Attestation d'assurance responsabilité civile.

Art.9 : Participation à l'évènement

Tous les comédiens, techniciens et metteurs en scène qui participent à l'évènement pourront entrer librement aux représentations des autres troupes. Les troupes s'engagent (2 membres minimum) à participer à l'inauguration, le 19 juillet à 19h30 suivie d'un apéritif offert par la Municipalité de Castries, et à assister à la représentation du 21 juillet suivie du pot de clôture.

Art.10 : Impératif

L'inscription à cette manifestation sous-entend **l'adhésion à tous les articles** de ce règlement.

La signature de ce règlement se fera dans le formulaire de participation en cochant la case qui donne accès au bouton de validation de l'inscription.

Imprimer, ou sauvegarder, puis fermer cette fenêtre pour revenir au formulaire d'inscription.

Dominique JACQUES

Référente **"Estivales de Castries"**

06 21 27 72 49

fnctacd34.secretaire@gmail.com

FNCTA-CD34 - SIEGE SOCIAL - 17, rue Ferdinand Fabre - 34090, Montpellier